

Action n°3.2

Appel à projets Semences et sélection végétale

Quel est l'objectif du dispositif ?

L'appel à projets vise à rapprocher la recherche, des professionnels du secteur des semences, pour fournir aux entreprises et aux exploitations agricoles un accès rapide aux produits de la recherche en matière d'amélioration variétale.

Pour quels projets ?

Les thématiques et les critères éligibilité et de sélection de l'appel à projets sont précisés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

Qui sont les bénéficiaires éligibles ?

Instituts techniques, organismes de recherche, semenciers

Quelle est la nature et le montant de l'aide apportée ?

L'aide est apportée sous forme de subvention. Le taux d'aide maximum est de 80 %, avec des subventions plafonnées à 300 000 €, pour des projets de 3 ans et demi maximum.

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Il s'agit d'un appel à projets annuel.

La date limite de dépôt des candidatures ouvert fin décembre 2018, est fixée au 15 mars 2019 minuit.

Quels sont les financements prévus ?

L'appel à projets est financé par le CASDAR. A titre indicatif, l'enveloppe 2018 de cet appel à projets était de 1,4 M€.

Qui contacter ?

La DGAL : bspic.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr

Liens utiles :

<https://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-appels-projets>

<https://agriculture.gouv.fr/appele-projets-casdar-2019-semences-et-selection-vegetale>

<https://agriculture.gouv.fr/8-nouveaux-appels-projets-en-faveur-de-la-transition-ecologique-et-energetique>